



Conseil économique et social

Distr. générale
28 septembre 2017

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement

Première session

Bangkok, 6-8 décembre 2017

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Stratégies de financement du développement durable

Renforcer le financement du développement durable en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

Le financement du développement est crucial pour assurer le développement durable dans la région Asie-Pacifique. Dans sa résolution 71/1, relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission a décidé de reconstituer le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif en tant que Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement. Pour la première session du Comité ainsi reconstitué, le présent document passe en revue l'état actuel et les problèmes du financement du développement dans la région Asie-Pacifique, en particulier dans les quatre domaines prioritaires retenus par les États membres de la Commission lors d'un certain nombre de réunions régionales de haut niveau organisées par cette dernière: accroître les revenus nationaux en améliorant les finances publiques et les politiques fiscales, raffermir l'engagement du secteur privé dans le financement des infrastructures, élargir l'inclusion financière et le financement des petites et moyennes entreprises, et renforcer le financement de l'action climatique. Le présent document dresse également le bilan des activités du secrétariat et étudie la voie à suivre compte tenu de l'orientation stratégique donnée récemment par les États membres et le Secrétaire général.

Le présent document propose ci-après de grandes questions que le Comité pourrait souhaiter examiner: 1) encourager le financement mondial du programme de développement et le suivi à l'échelon régional dans le cadre du système des Nations Unies; 2) renforcer les dialogues régionaux de haut niveau sur le financement du développement et les mettre en adéquation avec les sessions du Comité sur une base biennale; 3) prioriser la recherche sur les politiques et les produits de connaissance; 4) renforcer les services consultatifs et le développement des capacités; 5) favoriser le financement régional pour les réseaux et partenariats au service du développement, comme un réseau Asie-Pacifique des structures nationales mises en place pour les partenariats public-privé et des spécialistes du financement des infrastructures, ainsi qu'un réseau régional des parties concernées par la fiscalité et les finances publiques; et 6) établir un groupe de travail sur le financement des petites et moyennes entreprises en Asie et dans le Pacifique qui pourrait mener des études détaillées dans certains pays de la région et en rendrait compte au Comité à sa deuxième session.

* E/ESCAP/CMPF(1)/L.1.

I. Introduction

1. Renforcer le financement du développement est fondamental pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, un rôle important a été imparti au système des Nations Unies en appui à l'action engagée par les pays en développement à cette fin. En outre, dans ledit Programme d'action, les commissions régionales, en coopération avec les banques et organisations régionales, sont encouragées à mobiliser leurs compétences et les mécanismes existants en faveur des questions thématiques du financement mondial du programme de développement¹.

2. Les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur le financement du développement s'inscrivent directement dans la ligne du programme mondial de financement du développement et des besoins de la région Asie-Pacifique, tout en accordant une attention plus grande aux défis régionaux et aux expériences décisionnelles locales. Ses deux premières réunions régionales de haut niveau sur le financement de développement, tenues en 2014 et en 2015, ont été les seules consultations régionales organisées en Asie et dans le Pacifique en préparation à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Après l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030 en 2015, la CESAP a organisé deux autres dialogues de haut niveau sur le financement du développement, en 2016 et 2017, pour faciliter le consensus sur les grands domaines intéressant les économies de la région Asie-Pacifique.

3. Étant donné la nature pluridisciplinaire du Programme d'action d'Addis-Abeba, la Division de la politique macroéconomique et du financement du développement du secrétariat s'est concentrée sur la mobilisation des ressources publiques nationales, l'engagement du secteur privé et la coopération financière régionale, tout en sollicitant la coopération et l'appui des autres divisions organiques de la CESAP dans des domaines tels que le commerce, les statistiques et la science et la technologie. Les questions récurrentes, comme la gouvernance et la stabilité financières et la soutenabilité de la dette, sont également traitées en partie dans le cadre des travaux de la Division sur le suivi et l'analyse des politiques macroéconomiques.

4. Les travaux de la Commission sur le financement du développement font intégralement partie du suivi mondial du financement du programme de développement. En tant qu'antenne régionale du système des Nations Unies pour le développement, la CESAP a recueilli des informations auprès des pays et des connaissances sur les spécificités de l'Asie et du Pacifique destinées à l'élaboration de sa contribution régulière au rapport annuel du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, et a organisé des manifestations régionales parallèles au Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

5. Les travaux de la Commission sur le financement du développement résultent aussi directement des demandes des pays de l'Asie et du Pacifique. Ses réunions de haut niveau sur cette question ont été essentielles pour le recueil auprès des décideurs et experts de la région d'informations et d'idées sur la façon d'y étoffer le financement du développement. Ses études des politiques et ses autres produits de connaissance dans le domaine du financement du développement portent surtout sur l'analyse des priorités de la

¹ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, par. 130.

région Asie-Pacifique et traitent des cas régionaux et des enseignements tirés de politiques inédites. Œuvrer à l'appui du programme mondial de financement du développement et traiter simultanément des besoins régionaux caractérisent clairement l'action de la Commission dans ce domaine. En conséquence, la CESAP se trouve en position d'établir le lien entre les délibérations et le suivi en matière de financement du développement et d'orienter ces processus. Cela passe d'une part, par la transmission des consensus politiques mondiaux et des meilleures pratiques aux pays de l'Asie et du Pacifique, tout en favorisant la réflexion et le débat politiques de la région sur le programme et, de l'autre, par l'apport de connaissances au service du processus mondial de suivi du financement du développement.

6. Pour faciliter les délibérations du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement, on trouvera ci-après des précisions sur la structure du reste du document. La section II contient un examen de l'état du financement du développement et des orientations politiques dans les quatre domaines thématiques prioritaires. La section III passe en revue l'action passée et présente du secrétariat en faveur du suivi régional du programme de financement du développement. La section IV examine le positionnement stratégique et l'orientation future du secrétariat compte tenu des recommandations données récemment par le Secrétaire général et les États membres. La section V suggère des questions que pourrait examiner le Comité.

II. Financement du développement en Asie et dans le Pacifique: priorités

7. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030, l'accent est mis sur la mobilisation des ressources grâce à des recettes publiques suffisantes et durables et à l'engagement du secteur privé, ainsi qu'au moyen de solutions et d'outils financiers innovants pour répondre aux besoins de plus en plus variés de financement du développement et offrir des services financiers de base à tout un chacun. On y relève également la nécessité d'élargir la coopération financière et de développer les marchés financiers afin que les financements parviennent bien là où ils sont les plus nécessaires et que l'on puisse faire face aux problèmes communs comme les changements climatiques.

8. En Asie et dans le Pacifique, les délibérations sur une stratégie régionale du financement du développement se sont généralement déroulées dans cet esprit, en prêtant une attention accrue aux problèmes régionaux et aux expériences locales au niveau politique. Ces dernières années, le dialogue politique régional élargi et l'échange des connaissances organisés par la CESAP ont aidé à concevoir une vision régionale sur la question. Quatre domaines prioritaires qui retiennent l'intérêt des États membres ont été dégagés: les finances publiques et les politiques fiscales, l'engagement du secteur privé dans le financement des infrastructures, l'inclusion financière et le financement des petites et moyennes entreprises, et le financement de l'action climatique.

A. Finances publiques et politiques fiscales

9. Renforcer les finances publiques à l'aide de politiques fiscales rationalisées, d'une gouvernance budgétaire efficace et de dépenses publiques responsables est une priorité pour les gouvernements. La région Asie-Pacifique, où les niveaux des recettes fiscales sont parmi les plus bas du monde, est particulièrement mal préparée pour assurer les dépenses publiques nécessaires pour le développement durable. Les recettes fiscales totales ont représenté en

moyenne 17,6 % du produit intérieur brut (PIB) dans la région ces dernières années², contre en moyenne 21,3 % dans les pays en développement à l'échelle mondiale et 26,4 % dans les pays développés (exclusion faite des contributions sociales).

10. Les niveaux extrêmement bas des recettes fiscales dans certains des pays les plus pauvres de la région sont particulièrement inquiétants. En Afghanistan, par exemple, le ratio recettes fiscales/PIB est d'à peine 7,3 %, alors que pour le Bangladesh, le Myanmar, le Pakistan, la République islamique d'Iran et Sri Lanka, il se situe en dessous ou juste au-dessus de 10 %. Une marge de manœuvre budgétaire aussi étroite constitue de plus en plus pour ces pays un obstacle majeur à l'investissement en faveur des infrastructures, de l'éducation, de la sécurité sociale de base et de la création d'emplois dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable.

11. Les pays en développement de la région Asie-Pacifique sont également confrontés à d'importants problèmes pour améliorer les finances municipales. La région est au centre du processus d'urbanisation le plus vaste du monde; 940 millions de personnes se sont installées dans les villes rien qu'entre 2000 et 2015. Une telle croissance sans précédent de la population urbaine a exercé sur les administrations des villes d'énormes pressions budgétaires pour améliorer les infrastructures urbaines, revaloriser les zones d'habitat précaire et les quartiers de taudis, et fournir les services publics essentiels. Toutefois, les administrations municipales des pays en développement de la région Asie-Pacifique manquent souvent de marge de manœuvre et d'outils fiscaux bien conçus pour relever ce défi. Cela a donné lieu à de graves déséquilibres verticaux et à l'accumulation rapide de dettes au niveau infranational dans nombre de pays à forte densité de population.

12. Pour combler ces énormes déficits budgétaires, les pays de la région Asie-Pacifique manquent de la vision politique et de la motivation nécessaires pour engager les réformes systématiques qui doivent permettre d'unifier le système fiscal national, d'éliminer les mesures incitatives et les subventions non productives, de s'attaquer aux problèmes de fraude et d'évasion fiscales largement répandus, et de rationaliser la répartition des recettes entre les gouvernements centraux et les administrations locales. Il est encourageant de constater que de nombreux pays en développement de la région Asie-Pacifique ont procédé à de grandes réformes fiscales et engagé des expériences innovantes en vue de rationaliser davantage leurs structures fiscales générales, de renforcer l'administration fiscale et d'assurer un meilleur respect du règlement fiscal à l'aide de mesures incitatives et coercitives.

13. En faisant fond sur les progrès enregistrés récemment, les pays de la région Asie-Pacifique pourraient renforcer encore leur action sur quatre fronts importants. Premièrement, l'augmentation des recettes doit reposer sur le pacte social général qui associe imposition fiscale et dépenses publiques responsables. Une hausse des recettes devrait aller de pair avec une meilleure capacité à assurer des dépenses publiques qui aboutissent à de bons résultats économiques, sociaux et environnementaux. À cet égard, une gouvernance budgétaire transparente et responsable et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité économique des projets publics pourraient être tout aussi cruciales que la mobilisation des recettes elle-même.

² Moyenne calculée sur trois ans (2012-2014), ou sur les trois années les plus récentes pour lesquelles on dispose de données.

14. Deuxièmement, privilégier l'analyse politique au cas par cas au détriment du modèle unique est devenu la norme pour la conception du développement et le conseil de politique générale. Pour les pays de la région Asie-Pacifique, cela implique une meilleure appréhension de leurs propres expériences politiques et de celles de leurs pairs dans la région, en plus des meilleures pratiques internationales. Il importe également d'analyser plus étroitement le contexte local pour la conception et l'application des politiques de finances publiques afin de déterminer pourquoi des trains de mesures analogues peuvent réussir dans un pays et échouer dans un autre.

15. Troisièmement, l'attention portée aux politiques fiscales et de finances publiques doit aller au-delà de la mobilisation des recettes, pour prendre en compte également leurs répercussions sociales et environnementales. Des politiques fiscales et budgétaires novatrices et respectueuses de l'environnement peuvent largement favoriser le développement inclusif et durable. Malgré leur conception et leur mise en œuvre relativement complexes, de nombreux pays de la région ont adopté des taxes sur les activités polluantes et sur les carburants, des réformes en faveur d'un budget vert et des politiques fiscales plus réfléchies de manière à réduire le fardeau fiscal des pauvres. Avec, dans la région Asie-Pacifique, des pays en développement mieux à même de gérer ces taxes et l'augmentation continue de la pression publique en faveur de l'égalité et de la durabilité environnementale, il est probable que la demande et les possibilités de telles réformes prospectives augmentent.

16. Enfin, une meilleure coopération régionale et internationale en matière fiscale est essentielle pour traiter les problèmes communs, comme les lacunes qui permettent l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices, ainsi que le recours excessif aux incitatifs fiscaux et à la concurrence fiscale préjudiciable. Pour l'instant, la région de l'Asie et du Pacifique n'a pas de forum régional pour le partage des connaissances, la transmission du savoir par les pairs et la coordination des politiques ayant trait aux questions de fiscalité et de finances publiques. À la différence de l'Afrique, de l'Europe et de l'Amérique latine, où des centres fiscaux régionaux coordonnent les positions à l'échelon de la région, étudient les expériences locales, favorisent les réformes politiques au niveau régional et représentent les points de vue de leur région, l'Asie et le Pacifique constituent la seule région dépourvue d'un tel système d'appui. S'il peut falloir du temps pour constituer un engagement politique et mettre sur pied des plateformes analogues dans cette région marquée par la diversité, le renforcement de la coopération fiscale régionale devrait être la voie à suivre.

17. Une direction possible consisterait, en premier lieu, à promouvoir la collaboration entre les organisations multilatérales et les partenaires de développement qui s'occupent de finances publiques et de politique fiscale dans la région. Au niveau mondial, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale ont lancé conjointement en 2016 la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales en vue de stimuler l'échange d'informations, la coordination des activités et la promotion des synergies dans leurs travaux sur les questions fiscales. En Asie et dans le Pacifique, la CESAP a entrepris de coopérer avec la Banque asiatique de développement (BAsD), le FMI et l'OCDE sur les questions fiscales et les finances publiques. Un réseau analogue des parties concernées par ce domaine au niveau régional serait d'une grande utilité pour améliorer globalement l'efficacité de la diffusion des connaissances et de l'appui apporté aux pays de la région Asie-Pacifique.

B. Engagement du secteur privé dans le financement des infrastructures

18. On estime que les pays en développement de l'Asie devront investir 26 billions de dollars dans leurs infrastructures entre 2016 et 2030 pour contribuer utilement au Programme 2030. Cela équivaut approximativement à 6 % du PIB annuel, et à plus de 2 % du PIB au-dessus des niveaux d'investissement actuels³. Pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région, le financement nécessaire devrait être plus élevé, d'environ 10,5 % du PIB⁴, ce qui rend l'écart plus important encore.

19. Les ressources publiques à elles seules ne suffiront vraisemblablement pas pour satisfaire ces besoins. Pour réduire ce déficit, il faudrait une forte hausse du financement privé dans les pays en développement de la région d'approximativement 63 milliards à 250 milliards de dollars par an durant la période 2016-2020³. Dans ce contexte, les partenariats public-privé sont devenus une formule privilégiée pour amener la participation du secteur privé dans les infrastructures et services publics. Pour que cette formule réussisse, un cadre approprié pour les partenariats public-privé et une vision à long terme du rôle du secteur privé dans le développement infrastructurel s'imposent.

20. Tout d'abord, les pays doivent se doter d'un appareil juridique et réglementaire pour les partenariats public-privé qui offre les clarifications voulues aux organismes publics, rationalise l'exécution des projets et apporte les certitudes nécessaires aux investisseurs privés. Ils devraient également développer leurs capacités internes pour l'élaboration et la gestion des projets de partenariat public-privé, notamment en établissant une structure chargée de ce type de partenariat. Un partenaire public solide est nécessaire pour répartir judicieusement les risques et pour structurer les projets de manière à améliorer la prestation des services publics. Les pays de la région ont beaucoup à apprendre les uns des autres dans ces domaines et tireront parti d'une plateforme régionale où les bonnes pratiques pourront être échangées et les capacités renforcées. Les pays en développement de la région auront également la possibilité de renforcer les contributions de leurs projets de partenariat public-privé au développement durable. Cela est possible, par exemple, en assortissant les critères de sélection des projets de considérations afférentes au développement durable et en associant les principaux indicateurs de résultat à des aspects des objectifs de développement durable, comme l'accès équitable. Toutefois, les directives manquent à présent pour aider les pays en développement en ce sens et la CESAP s'efforcera de pourvoir à ce besoin.

21. Les possibilités de contribution du secteur privé au financement des infrastructures sont considérables si l'on recourt davantage aux marchés de capitaux. La nature des projets infrastructurels est compatible avec les obligations financières à long terme des investisseurs institutionnels, comme les fonds de pension, les compagnies d'assurance et les fonds souverains. Ces investisseurs brassent des montants considérables de ressources potentiellement utilisables. Ainsi, à la fin de 2016, on a estimé le montant total des actifs des caisses de pension à 36 billions de dollars sur 22 grands marchés des pensions⁵. Si seulement une petite fraction de ces ressources était allouée aux projets infrastructurels, les retombées seraient considérables. Cependant,

³ BAsD, *Meeting Asia's Infrastructure Needs* (Manille, 2017).

⁴ *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2017: Investing in Infrastructure for an Inclusive and Sustainable Future* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.17.II.F.9).

⁵ Willis Towers Watson, « Global pension assets study 2017 » (2017). Disponible à l'adresse: www.willistowerswatson.com/en/insights/2017/01/global-pensions-asset-study-2017.

pour mobiliser des ressources auprès de ces investisseurs, il faudrait renforcer davantage les marchés de capitaux de la région et accroître le volume des fonds disponibles aux fins d'investissement. Ainsi, les marchés financiers dans nombre de pays en développement se caractérisent par un sous-développement relatif en termes de taille, de liquidités et de maturité, ce qui empêche que l'épargne à long terme soit dirigée vers des investissements. En coordonnant davantage l'action des marchés de capitaux de la région, les pays pourraient probablement résoudre certains de ces problèmes. De même, en élargissant le vivier d'investisseurs nationaux, on pourrait contribuer au développement des marchés financiers locaux.

22. Pour encourager les investissements infrastructurels en faisant appel aux marchés financiers, il pourrait aussi être nécessaire de revoir les réglementations prudentielles pour les investisseurs institutionnels. Ceux-ci sont souvent soumis à des limites réglementaires en fonction de la catégorie d'actifs (par exemple, les titres non cotés en bourse), de la monnaie de libellé et de la cote de crédit des investissements, les titres spéculatifs étant habituellement interdits ou plus strictement limités⁶. Si ces limites sont importantes pour protéger l'épargne gérée par les investisseurs institutionnels, les autorités de contrôle devraient étudier s'il serait possible de faire preuve de plus de souplesse dans les décisions concernant les investissements. Renforcer les mécanismes d'amélioration des termes du crédit peut également aider, car ils rehaussent le profil de risque des investissements infrastructurels à un niveau plus acceptable pour les investisseurs institutionnels. Grâce à son cadre d'action régional, la CESAP peut aider les décideurs à mieux comprendre comment traiter ces questions et faciliter l'échange de données d'expérience dans la région.

23. Par ailleurs, une affectation plus rationnelle de fonds publics en faveur des infrastructures offre la possibilité de réaliser d'importantes économies. McKinsey Global Institute estime que l'application de bonnes pratiques bien établies et avérées du monde entier peut réduire les dépenses d'infrastructure de 40 %⁷. Pour obtenir ces gains d'efficacité, les gouvernements peuvent envisager diverses mesures comme améliorer la hiérarchisation des projets, moderniser les systèmes de gouvernance applicables aux infrastructures et les techniques de gestion de la demande, qui peuvent réduire la nécessité d'infrastructures supplémentaires. Ces mesures peuvent non seulement alléger le poids financier global, mais aussi produire des résultats plus durables grâce à une meilleure utilisation des actifs et à des modèles de consommation plus viables. Ici encore, les pays retireraient un avantage de conseils supplémentaires sur la façon d'exploiter ce potentiel.

C. Financement des petites et moyennes entreprises et inclusion financière

24. L'inclusion financière, à savoir l'élargissement des services financiers à tout un chacun, trouve son expression dans divers objectifs de développement durable, notamment ceux qui se rapportent à l'autonomisation des femmes (moyen de mise en œuvre 5.a), au renforcement de la capacité des institutions financières nationales (cible 8.10) et à l'accroissement, en particulier dans les pays en développement, de l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables (cible 9.3). De plus, dans le Programme d'action

⁶ Voir www.oecd.org/g20/topics/financing-for-investment/Regulation-of-Insurance-Company-and-Pension-Fund-Investment.pdf.

⁷ McKinsey Global Institute, « Infrastructure productivity: how to save \$1 trillion a year » (janvier 2013).

d'Addis-Abeba, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement a appelé les pays à mettre en œuvre de vastes stratégies pour renforcer l'inclusion financière et a pris l'engagement d'intensifier le développement des capacités des pays en développement et d'étendre l'apprentissage par les pairs et le partage des données d'expérience entre pays et régions.

25. Un objectif important de l'inclusion financière est d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au crédit. Ce type d'entreprise constitue la majorité dans tout pays et joue un rôle fondamental dans la création d'emplois, le renforcement des compétences et la diffusion du savoir technologique. Des études ont aussi montré que l'accès aux moyens financiers contribue à la création de nouvelles sociétés, qui sont généralement dynamiques et créatives⁸. Toutefois, pour tirer pleinement parti de leur potentiel, ces entreprises doivent surmonter un obstacle de taille: les difficultés d'accès au crédit et aux services financiers. Ceci s'explique en grande partie par le fait que les institutions financières, en particulier les banques commerciales, considèrent souvent les prêts aux petites et moyennes entreprises comme trop risqués et assortis de frais de transaction très élevés.

26. En dehors des banques commerciales, les institutions de microfinancement, qui comprennent les organisations à but non lucratif et les organisations non gouvernementales, les groupes d'auto-assistance, les entreprises inclusives et les entreprises sociales, offrent un large éventail de services financiers aux pauvres et aux micros-, petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux jeunes pousses. Les institutions de microfinancement, dont la Banque Grameen au Bangladesh a été l'initiatrice, ont eu recours à des solutions innovantes comme le modèle de responsabilité partagée et le prêt sans garantie, qui n'ont entraîné que très peu de cas de défaut de paiement. Ces dernières années, toutefois, certains marchés de microfinancement sont devenus saturés avec pour effet un surendettement des emprunteurs qui recouraient excessivement au crédit auprès de multiples institutions de microfinancement et autres sources informelles de crédit⁹. Cette situation met en lumière l'importance de réglementer de manière efficace ces institutions.

27. Pour étendre le crédit aux petites et moyennes entreprises par les institutions financières privées, les organismes de prêt des pays, qui comprennent les bureaux de crédit, les agences de garantie du crédit et les registres des garanties, doivent être améliorés. Les banques nationales de développement peuvent également jouer un rôle essentiel dans l'octroi de financement aux petites et moyennes entreprises dans des secteurs particuliers d'importance stratégique grâce à des produits innovants comme des programmes d'accélération de la croissance. En outre, les nouveaux établissements qui offrent des services financiers en utilisant de nouveaux outils technologiques, désignés par le terme « fintechs », ouvrent des perspectives très intéressantes pour répondre aux besoins financiers des petites et moyennes entreprises.

⁸ Banque mondiale, *Finance for All? Policies and Pitfalls in Expanding Access* (Washington, D.C., 2008). Disponible à l'adresse suivante: http://siteresources.worldbank.org/INTFINFORALL/Resources/4099583-1194373512632/FFA_book.pdf.

⁹ Jessica Schicks et Richard Rosenberg, « Trop de microcrédit? Une enquête sur la réalité du surendettement », étude spéciale du Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres (CGAP), numéro 19 (Washington, D.C., CGAP, Banque mondiale, 2011). Disponible à l'adresse: <http://documents.worldbank.org/curated/en/553421468148522571/Too-much-microcredit-A-survey-of-the-evidence-on-over-indebtedness>.

28. Toutefois, des risques peuvent peser sur la stabilité financière si l'expansion de l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises se produit trop rapidement. Les risques potentiels sont notamment le surendettement des emprunteurs ayant de faibles revenus, la mobilisation illégale de dépôts, la fraude, les coûts de transaction élevés et l'exploitation des clients. Pour prévenir ces risques, il convient de mettre en place des cadres réglementaires et de supervision adaptés. Il importe également de développer l'éducation financière auprès des nouveaux utilisateurs de services financiers, de renforcer les régimes de protection des consommateurs et de veiller à ce que les transactions financières aient lieu en temps opportun et en toute sécurité. Au total, la difficulté principale pour les décideurs et les régulateurs s'agissant d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement est de trouver le bon équilibre entre la nécessité de faciliter l'innovation et celle de préserver la stabilité financière.

D. Financement de l'action climatique

29. Des 26 billions de dollars estimés nécessaires pour l'investissement infrastructurel en Asie jusqu'en 2030³, quelque 3,6 billions de dollars seront destinés aux investissements supplémentaires dans les infrastructures pour atténuer les émissions de carbone et accroître la résilience face aux changements climatiques¹⁰. Outre ces coûts infrastructurels, la transition vers un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions passe par des modifications au niveau des activités économiques qui elles-mêmes ont un coût.

30. Les ressources publiques sont à elles seules insuffisantes pour assurer les financements considérables dont a besoin la région pour mener la transition vers un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions. Le financement de l'action climatique représente une part croissante de l'aide publique au développement (APD) bilatérale, sous forme d'aide directe ou transmise par l'intermédiaire de banques de développement bilatérales, ainsi que de l'APD multilatérale, passant par les banques de développement multilatérales, et il est aussi mis à disposition au moyen de fonds spécifiques pour le climat¹¹. D'après les estimations disponibles, le financement public de l'action climatique par les pays développés dans les pays de la région Asie-Pacifique a progressé d'environ 21 % durant la période 2012-2015, pour atteindre approximativement 19 milliards de dollars en 2015, soit près de la moitié du montant total qui lui est consacré au niveau mondial. En ce qui concerne sa composition, dans la région Asie-Pacifique, l'APD bilatérale représente environ 30 %, l'APD multilatérale 64 % et les fonds spécifiques pour le climat 6 %.

31. Outre ces dons ou ces prêts à des conditions de faveur, les budgets publics ont été utilisés pour les investissements respectueux du climat à des degrés divers, tirant des recettes de l'imposition, de sources non fiscales et de l'émission de titres. Les pays de la région entreprennent de plus en plus la réforme de leur système fiscal, s'offrant ainsi une marge de manœuvre budgétaire pour ces investissements. On estime que ces réformes permettent 2 à 3 % de PIB supplémentaires et peuvent être durablement menées dans la majorité des pays en développement de l'Asie. Une réorientation des dépenses publiques de manière à les rendre plus favorables au climat offre également

¹⁰ Dans *Meeting Asia's Infrastructure Needs* (Manille, 2017), la BASD fait état d'investissements supplémentaires requis pour le secteur de l'énergie afin de réaliser l'objectif des 2°C.

¹¹ *Financing for Development: Progress and Prospects* – rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, 2017 (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.17.I.5), chap. III.C. Disponible à l'adresse suivante: <https://developmentfinance.un.org/>.

d'importantes possibilités à travers la région, s'agissant en particulier des subventions aux combustibles fossiles qui sont inefficaces¹² ainsi que des commandes publiques respectueuses de l'environnement.

32. Il est aussi essentiel de mobiliser les financements privés et de recourir aux circuits financiers connexes, et il importe d'utiliser bien davantage ces solutions dans les pays en développement de l'Asie pour répondre aux besoins croissants d'investissement, en particulier du fait des circonstances aggravantes consécutives aux changements climatiques qui occasionnent dans la région plus de pertes et de dégâts et des dépenses supplémentaires. L'une des principales sources de financement supplémentaire sera les marchés des capitaux d'emprunt, notamment les obligations vertes ou les obligations catastrophe émises par les pouvoirs publics, les provinces ou les municipalités, les banques commerciales, les entreprises et les projets. Les projets infrastructurels verts et à l'épreuve des changements climatiques cadrent avec les responsabilités à long terme des investisseurs institutionnels, mais n'en rencontrent pas moins d'énormes difficultés pour mobiliser des ressources auprès des marchés de capitaux. Ces difficultés sont semblables à celles qui touchent le financement des infrastructures de manière générale, auxquelles viennent s'ajouter d'autres obstacles comme une perception des risques plus élevée, le manque de normes, le manque de données et de modèles pour évaluer les risques climatiques, l'insuffisance de connaissances et les capacités limitées.

33. De ce fait, la CESAP peut jouer un rôle important en réunissant les parties prenantes de toute la région en vue de trouver des solutions intérimaires pour étendre cette forme importante d'investissement respectueux du climat, en particulier au profit des pays vulnérables aux changements climatiques. Cela peut se faire grâce à une collaboration entre les secteurs public et privé en matière de financement durable pour la révision des réglementations macroprudentielles et financières afin de favoriser les investissements verts et l'amélioration du crédit, la réduction des coûts et l'information des principales parties prenantes.

34. En parallèle, la poussée de l'investissement respectueux du climat, notamment grâce à des mécanismes de transfert des risques, se traduira par d'importants résultats positifs s'agissant de la réduction des pertes causées par les catastrophes, des économies par gain de productivité découlant d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie et d'une réduction des frais de fonctionnement, de la baisse des dépenses pour l'entretien des infrastructures, de la réduction de la pollution atmosphérique, d'une moindre saturation des transports et de plus de sécurité énergétique, pour ne citer que quelques exemples.

¹² CESAP, *The Economics of Climate Change in the Asia-Pacific Region* (ST/ESCAP/2761). En 2013, la région de l'Asie représentait environ un tiers des subventions à l'énergie versées dans le monde et elle compte certains des principaux pays qui accordent ces subventions. D'après les estimations pour 2014, les subventions aux combustibles fossiles en République islamique d'Iran s'élevaient à environ 20 % du PIB, et venaient ensuite la Fédération de Russie et l'Inde (toutes deux avec approximativement 10 %), l'Indonésie (7 %) et la Chine (4 %).

III. Les travaux de la Commission relatifs au financement du développement: progrès et réalisations

35. S'agissant du financement du développement, la Commission a visé jusque-là trois grands objectifs: promouvoir globalement le financement régional de la coopération au service du développement au moyen de consultations de haut-niveau; donner la priorité à la recherche sur les questions politiques intéressant la région Asie-Pacifique et renforcer les capacités dans certains domaines qui présentent un intérêt commun pour les États membres; et faciliter les grands partenariats régionaux en matière de financement du développement entre les différentes parties concernées qui partagent les mêmes objectifs. En plus de traiter des priorités et des besoins des pays de l'Asie et du Pacifique, une bonne partie de son action contribue aussi au suivi mondial du financement du développement mené par le Conseil économique et social.

36. Entre 2014 et 2017, la CESAP a organisé quatre réunions de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique; globalement, ces réunions sont considérées comme constituant l'assemblée la plus inclusive de la région pour l'échange des connaissances, les débats de politique générale et la réalisation de consensus sur la question. Plus de 70 ministres et gouverneurs des banques centrales, quelque 700 hauts responsables et experts de 52 États membres de la CESAP, et plus de 20 institutions importantes ont participé à ces quatre réunions.

37. Les deux premières réunions de haut niveau, tenues en 2014 et 2015, ont été organisées en collaboration avec le Ministère indonésien des finances et ont été les seuls forums régionaux de consultation formels tenus en Asie et dans le Pacifique avant la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Elles ont permis d'apporter une contribution régionale au processus de préparation qui a abouti à l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba.

38. Les deux années suivantes, faisant fond sur les partenariats avec les ministères des finances de la République de Corée et de Sri Lanka, les réunions de haut niveau ont continué d'offrir aux décideurs, experts et représentants des organisations intéressées une plateforme de choix pour l'échange des perspectives concernant les domaines prioritaires au niveau régional et le partage des connaissances tirées de l'expérience acquise en matière de politique générale dans la région. Ces réunions ont été une des principales sources utilisées pour les contributions de la région Asie-Pacifique au débat mondial sur le financement du développement et au processus de suivi engagé par l'intermédiaire du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, dont la CESAP est membre.

39. Par ailleurs, la CESAP a organisé une série de manifestations parallèles consacrées au financement du développement lors d'assemblées au niveau mondial, parmi lesquelles le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, pour faire connaître la position de la région Asie-Pacifique, apporter des contributions régionales et partager les principaux résultats des réunions régionales de haut niveau. Ces manifestations ont été une occasion importante de mieux faire connaître les politiques suivies dans la région et d'exposer les priorités et les préoccupations régionales en matière de financement du développement au niveau mondial.

40. Dès le début, la Commission a donné la priorité à la recherche et aux études analytiques approfondies dans ses travaux relatifs au financement du développement. Ces quatre dernières années, la CESAP a publié un rapport de synthèse sur le financement du développement dans les pays de l'Asie et du Pacifique, près de 50 documents d'orientation et études de pays, et un nombre semblable de documents plus brefs comme des résumés et des notes d'information politique.

41. Tous ces produits de connaissance se caractérisent par le fait qu'ils sont centrés sur les priorités de la région Asie-Pacifique et les nouveaux besoins en rapport avec le développement durable. Dans ses travaux de recherche, la Commission a accordé une attention particulière à l'expérience acquise au niveau régional en matière de politique générale et aux cas concrets et s'est efforcée de fournir des recommandations constructives fondées sur l'analyse approfondie des différentes options politiques, plutôt que de faire des déclarations générales ou de préconiser des solutions toutes faites. Ainsi, dans le chapitre de *l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* de 2017, elle a analysé la qualité de la gouvernance et de la gestion fiscale dans les États membres de la CESAP. Dans le chapitre thématique de *l'Étude* de 2014, elle a examiné les entraves à la mobilisation des ressources publiques nationales dans la région et les possibilités d'élargir les marges de manœuvre budgétaire. Dans le chapitre thématique de la publication *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2017: Investing in Infrastructure for an Inclusive and Sustainable Future*, elle a traité des stratégies de financement pour combler les insuffisances en matière infrastructurelle dans les pays ayant des besoins particuliers et des outils et des mécanismes de financement connexes.

42. Des documents analytiques sont également parus dans chacun des quatre domaines prioritaires. La CESAP a rédigé des documents sur des questions de fiscalité et de finances publiques comme les incitations fiscales, les finances municipales, la progressivité de l'impôt et les redevances environnementales; sur les questions du financement des infrastructures comme des études de cas, les meilleures pratiques pour permettre la création d'un environnement propice aux partenariats public-privé, et le rôle des marchés des capitaux et des investisseurs institutionnels pour le financement des infrastructures; sur des questions réglementaires touchant le financement des petites et moyennes entreprises et l'inclusion financière; et sur l'état du développement du secteur financier dans la région. La CESAP a également analysé les besoins financiers des pays en développement de la région Asie-Pacifique pour s'adapter aux changements climatiques et procéder à la décarbonisation du secteur énergétique¹³.

43. La CESAP s'est servie de ces produits de recherche pour la fourniture de services consultatifs et l'organisation de nombreuses activités de renforcement des capacités, en particulier dans les domaines de la mobilisation des ressources, des partenariats public-privé et du financement des infrastructures. Elle a fourni des conseils techniques et un appui en matière de capacités au Bhoutan, au Cambodge, au Myanmar et à la République démocratique populaire lao concernant la création de cadres politiques qui facilitent les partenariats public-privé. À la suite de quoi, les gouvernements du Bhoutan et du Myanmar ont élaboré des documents d'orientation sur les partenariats public-privé, la République démocratique populaire lao est en voie d'adopter un décret sur les partenariats public-privé, et le Cambodge a rédigé un manuel des achats pour les partenariats public-privé.

¹³ Les documents récents sont disponibles à l'adresse: www.unescap.org/events/4th-high-level-dialogue-financing-development-asia-and-pacific.

44. Plus récemment, en 2017, la CESAP a fourni un appui en matière de capacités et des activités de formation à la Géorgie, au Népal, au Samoa, aux Philippines et au Viet Nam en vue d'élargir les connaissances sur les stratégies de financement des infrastructures aux fins du développement durable. En 2016 et 2017, elle a organisé 14 ateliers et dialogues de politique générale sur les partenariats public-privé et les questions de financement des infrastructures.

45. La CESAP a également mis en ligne des boîtes à outils pour aider les pays à traiter leurs problèmes de financement des infrastructures, comprenant des collections de documents de formation en ligne sur les partenariats public-privé, qui ont été consultés environ 70 000 fois et adoptés par les parties intéressées dans plusieurs pays (notamment, récemment, par le Centre chinois des partenariats public-privé). Par ailleurs, elle a lancé en juin 2016 la trousse d'information sur le meilleur rapport qualité-prix pour aider les États membres à mieux sélectionner et hiérarchiser leurs projets et mis au point un outil de diagnostic pour déterminer l'état de préparation des pays à établir des partenariats public-privé et les aider à cerner les principaux domaines où l'intervention de l'État est requise afin d'inciter le secteur privé à jouer un rôle plus actif dans le financement des infrastructures.

46. En outre, la CESAP a organisé en septembre 2017 un atelier sur l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements et le rôle des banques de développement en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine, en partenariat avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Conseil pour la coopération financière internationale de la République de Corée, l'Institut de la Banque asiatique de développement, l'Alliance pour l'inclusion financière et la Fondation pour l'Asie. Cet atelier a porté sur les techniques axées sur le marché et l'action publique faisant appel aux banques nationales de développement pour le financement des petites et moyennes entreprises. Les possibilités et les difficultés découlant de l'expansion rapide des technologies financières ont également été examinées. Cet atelier a aussi été l'occasion d'étudier les activités communes que pourront mener à l'avenir la CESAP, les organisations partenaires et le Fonds d'équipement des Nations Unies. Ce dernier a coorganisé une manifestation parallèle au cours de l'atelier.

47. Ces activités vont dans le sens de l'action engagée par la Commission pour réunir des compétences en faisant appel aux réseaux d'experts et susciter l'intérêt de partenaires potentiels pour le financement du développement. Le Groupe d'éminents experts sur les politiques fiscales et la gestion des dépenses publiques pour le développement durable a été établi en 2016 en tant qu'organe consultatif indépendant auprès de la Secrétaire exécutive pour élargir le cercle d'experts de la Commission et ainsi mieux servir les États membres. Le Groupe, composé de 18 experts renommés de la région et de l'extérieur, a fourni des propositions concrètes sur les domaines d'action prioritaires ainsi que trois rapports de recherche sur la fiscalité et les finances publiques.

48. En ce qui concerne les partenariats avec les autres organisations et organismes régionaux, la CESAP est devenue, en 2015, observateur au sein du Groupe d'étude sur l'administration et la recherche fiscales en Asie et a commencé à coopérer avec la BAsD, le FMI et l'OCDE à propos de questions fiscales et de finances publiques. Elle collabore aussi ponctuellement avec un réseau de structures mises en place pour les partenariats public-privé et de groupes de réflexion de la région, s'est associée en 2016 avec 11 autres organisations internationales pour contribuer à l'initiative de laboratoire de connaissance sur les partenariats public-privé dans le but d'offrir un centre global de données et de connaissances en ligne sur ces partenariats, et a participé à la production de la troisième version du Guide de référence des PPP avec le Groupe de la Banque mondiale et d'autres organisations internationales. Enfin, comme indiqué précédemment, la CESAP a engagé un partenariat avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Institut de la Banque asiatique de développement, l'Alliance pour l'inclusion financière, le Conseil pour la coopération financière internationale, la Fondation pour l'Asie et le Fonds d'équipement des Nations Unies dans le but de traiter de la question du financement des petites et moyennes entreprises.

IV. Le positionnement stratégique et les activités futures de la Commission sur le financement du développement

A. Cadre général

49. Trois documents parus récemment ont fourni des orientations stratégiques en 2017 pour l'action future de la Commission dans le domaine du financement du développement. Il s'agit du résumé du Président du quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique¹⁴, qui s'est tenu en avril 2017; de la résolution 73/9 de la Commission, dans laquelle elle a approuvé la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique¹⁵; et du rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030¹⁶.

50. Dans son résumé du quatrième Dialogue de haut niveau, le Président a relevé trois domaines prioritaires pour la région Asie-Pacifique: a) les politiques fiscales et les finances publiques; b) la mobilisation du secteur privé en faveur d'infrastructures durables; et c) l'inclusion financière et le financement des petites et moyennes entreprises. Les ministres et hauts responsables qui participaient au dialogue ont aussi encouragé la CESAP à utiliser le potentiel de ses mécanismes intergouvernementaux et des plateformes mises en place pour la coopération et la concertation régionales en matière fiscale et ont reconnu la nécessité d'élargir le partage des connaissances tirées de l'expérience acquise par les pays en matière de partenariat public-privé, éventuellement par l'intermédiaire du réseau des structures mises en place pour les partenariats public-privé en Asie et dans le Pacifique établi par la CESAP.

¹⁴ E/ESCAP/73/32, annexe.

¹⁵ E/ESCAP/73/31, annexe II.

¹⁶ A/72/124-E/2018/3.

51. Dans la feuille de route régionale, on a relevé les possibilités de coopération régionale dans le domaine du financement du développement, l'un des principaux moyens de mettre en œuvre le Programme 2030, et souligné l'importance du financement pour des questions comme les changements climatiques. Le secrétariat a été engagé à redoubler d'efforts pour l'organisation de recherches sur les politiques de financement du développement, le renforcement des capacités et la mise sur pied de partenariats régionaux.

52. Dans son rapport, le Secrétaire général a précisé sa vision du repositionnement stratégique du système des Nations Unies en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Le rapport contient des propositions détaillées concernant le rôle des commissions régionales.

53. Le Secrétaire général a précisé les trois fonctions essentielles des commissions régionales pour mieux faire connaître la position du système des Nations Unies en matière de politique générale. Premièrement, elles ont un rôle essentiel à jouer en tant que laboratoires d'idées sur les politiques à adopter, parce qu'elles fournissent des produits de connaissance, des services analytiques et des conseils pratiques. Deuxièmement, elles servent de plateformes régionales pour l'échange des meilleures pratiques et le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle de la région. Troisièmement, elles appuient les équipes de pays des Nations Unies à l'aide de services d'experts et par le renforcement des capacités de façon à ce que ces équipes puissent lancer des projets et des activités au niveau des pays¹⁷.

54. Pareille vision implique que la CESAP travaille étroitement avec les autres organismes du système des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales du secrétariat et les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que les équipes de pays, et qu'elle établisse des partenariats avec les autres organisations et les banques de développement pour aider au financement du programme de développement. Le Secrétaire général a également précisé que les organismes du système des Nations Unies, notamment les commissions régionales, devraient mettre à profit leur pouvoir fédérateur afin de promouvoir un engagement utile, des synergies et la cohérence en vue d'obtenir des résultats et de faciliter les partenariats et la coopération de grande ampleur¹⁸.

55. Ces trois documents importants, qui se renforcent et se complètent, tracent clairement et de manière cohérente la voie à suivre pour les travaux de la Commission sur le financement du développement. Tout d'abord, la CESAP devrait participer davantage au processus de suivi du financement du développement mené par le système des Nations Unies et devrait resserrer sa collaboration avec le Conseil économique et social, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et le Département des affaires économiques et sociales au niveau mondial, et avec les équipes de pays des Nations Unies à l'échelon national. En tant que porteur essentiel de la parole politique de l'ONU au niveau régional et laboratoire d'idées du système des Nations Unies, la CESAP est amenée à apporter des contributions régionales de fond sur les progrès, les priorités et les questions politiques concernant le financement du développement au Forum du Conseil économique et social et pour le rapport annuel du Groupe de réflexion

¹⁷ Ibid., par. 83-87.

¹⁸ Ibid., par. 41.

interinstitutions, à continuer de présenter la position de la région Asie-Pacifique dans les instances mondiales, et à contribuer à relayer les consensus mondiaux et messages politiques aux pays de l'Asie et du Pacifique en vue de contribuer au programme de financement du développement à l'échelon régional.

56. La CESAP doit encore renforcer les dialogues régionaux de haut niveau, qui constituent le principal forum consacré au financement du développement à l'échelon de la région Asie-Pacifique, en mettant l'accent sur l'échange des connaissances, l'apprentissage par les pairs et la coordination des politiques. Cela pourrait être facilité par la mise en adéquation des réunions de haut niveau avec les mécanismes intergouvernementaux en place, en particulier le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement.

57. En ce qui concerne la recherche, les travaux doivent se poursuivre dans les domaines thématiques prioritaires retenus afin de bien appréhender les politiques et d'élaborer des recommandations applicables concrètement pour aider à la formulation des politiques et à la réalisation de progrès tangibles en matière de financement du développement dans les pays de la région Asie-Pacifique. Il conviendra également de mettre davantage l'accent sur les problèmes de financement du développement propres à la région et sur l'expérience politique qui y a été acquise, ainsi que sur les particularités locales de la mise en œuvre des politiques, outre les meilleures pratiques générales. Ceci permettrait à la CESAP de développer systématiquement les compétences et de piloter la réflexion sur les priorités et les expériences politiques régionales au cours du temps et de réaliser des synergies, plutôt que faire double emploi, avec le concours des autres entités des Nations Unies et des parties intéressées en dehors du système des Nations Unies.

58. Le renforcement de la recherche et des compétences internes permettrait à la CESAP d'améliorer son assistance consultative et les moyens offerts aux États membres en matière de financement du développement, notamment en élaborant des manuels d'orientation, du matériel didactique et des auxiliaires de formation prêts à être utilisés par les décideurs.

59. Une action proactive pour la mobilisation des compétences externes et l'établissement de partenariats avec d'autres parties concernées par le financement du développement devrait aussi largement contribuer à étoffer les compétences internes et à promouvoir les efforts collectifs en faveur du financement régional du programme de développement. Au niveau mondial, le Groupe de réflexion interinstitutions insuffle un large esprit de collaboration en faveur des objectifs communs du Programme d'action d'Addis-Abeba. À l'échelon régional, la CESAP occupe une position idéale pour diffuser cet esprit en Asie et dans le Pacifique et faciliter des partenariats analogues dans la région.

B. Activités prévues et en cours

60. Le renforcement de la collaboration avec le Groupe de réflexion interinstitutions, le Département des affaires économiques et sociales et le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement pourrait être une mesure concrète immédiate. La CESAP projette d'améliorer ses contributions de fond au rapport annuel du Groupe de réflexion interinstitutions en suivant plus étroitement les progrès enregistrés et l'élaboration des politiques au niveau régional. Elle pourrait également chercher à réaliser des études sur des questions thématiques en collaboration avec les banques régionales, études qui pourraient constituer des contributions

régionales au processus mondial de suivi du financement du développement, qu'encourage directement le Programme d'action d'Addis-Abeba.

61. La CESAP projette de lancer une publication sur les politiques fiscales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique lors de la première session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement, et a entrepris en collaboration avec Oxfam International l'élaboration d'un rapport sur les solutions aux problèmes d'inégalité grâce aux politiques fiscales.

62. La CESAP a l'intention de réaliser en 2018 et 2019 des études de suivi sur les politiques fiscales et les finances publiques. Les sujets traités pourraient être les finances municipales, l'amélioration de la protection et des recettes en se fondant sur la fiscalité, les problèmes de fiscalité internationale, et les politiques budgétaires au service de l'égalité et de la durabilité environnementale. En se fondant sur les recherches existantes, la CESAP entend également élaborer des manuels d'orientation et des supports pédagogiques conviviaux sur ces thèmes, à l'appui de l'élaboration des politiques dans les pays de la région Asie-Pacifique.

63. Par ailleurs, la CESAP a l'intention de faciliter la mise en place d'un réseau de coopération des parties concernées par les questions fiscales de la région, dans le prolongement de sa collaboration actuelle avec ses principaux partenaires. Ce réseau contribuera à améliorer l'échange d'informations entre les parties intéressées et la diffusion de connaissances et de moyens auprès des décideurs de la région, en tirant parti du pouvoir fédérateur de la Commission et des plateformes intergouvernementales mises en place par elle.

64. La CESAP prévoit de mettre sur pied un réseau regroupant les structures mises en place pour les partenariats public-privé et les spécialistes du financement des infrastructures de la région pour faciliter l'échange des données d'expérience et des bonnes pratiques sur le financement des infrastructures et l'engagement du secteur privé, comme proposé dans le résumé du Président du quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique. Elle a également l'intention d'élaborer en 2019 une publication sur le financement des infrastructures au service du développement durable afin d'élargir la base de connaissances dans ce domaine.

65. La CESAP continuera également à développer les capacités au cours du prochain exercice biennal au moyen d'un projet de compte pour le développement sur les stratégies de mobilisation des ressources à l'intention des pays ayant des besoins particuliers. Ce projet vise à améliorer la capacité des décideurs de ces pays à mettre en œuvre des politiques pour la mobilisation des ressources et à allouer plus efficacement les ressources existantes.

66. La CESAP coopère avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à l'amélioration de l'accès des gouvernements, des entreprises privées et des banques aux centres financiers offshore ou établis afin d'intensifier le financement de l'action climatique et d'aider à faire jeu égal avec les investisseurs internationaux s'agissant des possibilités d'investissements locaux qui favorisent la résilience face aux changements climatiques et la faible émission de carbone dans toute la région. Des marchés obligataires viables ne sont possibles qu'avec une action et des normes régionales concertées pour réduire les obstacles rencontrés par les émetteurs d'obligations et les investisseurs en obligations. Une approche régionale menée par les banques commerciales internationales peut également jouer un rôle crucial en incitant les banques commerciales locales à opter pour des investissements favorisant la résilience face aux changements climatiques et la faible émission de carbone, ainsi qu'en stimulant les flux bancaires et

boursiers transfrontières vers les pays en développement, qui ont été jusqu'ici à peu une source importante de financement à long terme des infrastructures. De plus, de nombreuses formules fondées sur les marchés s'accompagnent de transactions et de liens transfrontières pour assurer la maîtrise des coûts et des économies d'échelle et nécessitent des méthodes communes pour l'établissement des rapports, la supervision et la vérification.

67. Cette initiative sera complétée par une analyse financière et des données ainsi que par des conseils d'orientation conformément au rôle de cellule de réflexion dévolu aux commissions régionales, rôle qui inclut la fourniture de données et de services analytiques pour traiter les questions régionales, et la facilitation des échanges intra- et interrégionaux. Cela devrait déboucher sur la formulation et l'approbation par les décideurs d'un programme d'action régional, qui devra contribuer à stimuler l'action en faveur du climat par le secteur privé, et faciliter le financement de l'action climatique au niveau des pays. Cette initiative sera lancée à la vingt-troisième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et le premier atelier régional connexe se tiendra dans le cadre du Forum du carbone pour l'Asie et le Pacifique en décembre 2017, également coorganisé par la CESAP, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ses partenaires. D'autres manifestations sont projetées pour 2018.

V. Questions portées à l'attention du Comité

68. Compte tenu du bilan de la dynamique actuelle et des réalisations qui a fait l'objet de la section III, des nouvelles attentes concernant l'appui de la Commission aux programmes mondial et régional de financement du développement telles que détaillées à la section III, et de l'examen de l'orientation future et des questions prioritaires étudiées dans la section IV, le secrétariat propose de porter six questions à l'attention du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement.

69. **Appui pour le suivi du financement du développement dans le système des Nations Unies.** Le Comité souhaitera peut-être prier le secrétariat de revoir les modalités d'action de la Commission en matière de financement du développement dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement, compte tenu du rôle dévolu aux commissions régionales dans la vision stratégique du Secrétaire général, de formuler des propositions et de lui rendre compte à sa deuxième session, en 2019. Le Comité pourra également encourager le secrétariat à relayer plus activement les messages politiques et les meilleures pratiques de la région vers les plateformes mondiales de suivi du financement du développement, notamment par la voie du rapport annuel du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

70. **Dialogues régionaux sur le financement du développement, l'échange des connaissances et le suivi.** Le Comité souhaitera peut-être demander au secrétariat de donner un plus grand poids aux dialogues régionaux de haut niveau sur le financement du développement en tant que principales plateformes régionales pour l'échange des connaissances pratiques et de les organiser en liaison avec les sessions du Comité sur une base biennale afin de tirer parti du mécanisme intergouvernemental de la Commission qui permet la réalisation de consensus régionaux et la coordination des politiques.

71. **Recherche sur les politiques et produits de connaissance.** Le Comité souhaitera peut-être prier le secrétariat de continuer de prioriser la recherche sur les politiques dans son programme de travail concernant le financement prioritaire des questions de développement, notamment la fiscalité et les finances publiques, le financement des infrastructures et les partenariats public-privé, le financement des petites et moyennes entreprises, l'inclusion financière et le développement du secteur financier, et le financement de l'action climatique, et d'accorder une attention accrue au cas des pays ainsi qu'au contexte et aux expériences politiques aux niveaux local et régional.

72. **Services consultatifs et renforcement des capacités.** Le Comité pourra encourager le secrétariat à s'efforcer davantage d'établir, sur la base de ses travaux de recherche sur le financement du développement, des manuels d'orientation et du matériel pédagogique à l'intention des décideurs, de se doter des moyens voulus pour assurer des services consultatifs et le renforcement des capacités, et de mieux appuyer les équipes de pays des Nations Unies sur ces questions.

73. **Partenariats régionaux pour le financement du développement.** Le Comité souhaitera peut-être se déclarer favorable au raffermissement des partenariats du secrétariat avec les organisations multilatérales, les institutions spécialisées et les organismes nationaux afin de promouvoir les synergies et d'éviter les doubles emplois. Il pourra appuyer la création d'un réseau Asie-Pacifique des structures nationales mises en place pour les partenariats public-privé et des spécialistes du financement des infrastructures pour l'échange des connaissances et l'apprentissage par les pairs, ainsi que du réseau de coopération des parties régionales concernées par les questions fiscales afin de rendre plus efficaces la diffusion des connaissances et l'aide aux pays de la région Asie-Pacifique à ce sujet, en tirant parti du pouvoir fédérateur de la Commission et des plateformes intergouvernementales en place dans la région.

74. **Groupe de travail sur le financement des petites et moyennes entreprises en Asie et dans le Pacifique.** Le Comité souhaitera peut-être envisager la création d'un groupe de travail intergouvernemental sur le financement des petites et moyennes entreprises en Asie et dans le Pacifique, qui serait composé de représentants d'États membres sélectionnés et chargé de réaliser, avec l'appui du secrétariat, des études de pays détaillées portant sur les politiques propres à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements. Ces documents pourront offrir des enseignements utiles pour les autres pays de la région, et le Comité pourra prier le secrétariat de lui en rendre compte à sa deuxième session. Le rapport du secrétariat faciliterait la diffusion des meilleures pratiques et des résultats de recherche sur les politiques dans la région et fournirait aux États membres des orientations concernant les questions prioritaires et les demandes d'appui en matière de capacités en vue de permettre aux petites et moyennes entreprises d'avoir un meilleur accès aux financements.